

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°2 désignant le personnel mis à la disposition de l'Administrateur – Maire de Djibouti. janvier 1939.

n°2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 janvier 1939

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date du numéro
31 janvier 1939

TEXTE INTÉGRAL

M.Calydon chef de bureau de 1ère classe des Secrétariats Généraux est mis à la disposition de M. l'Administrateur – Maire de la Commune Mixte de Djibouti, à compter du 1^{er} janvier 1939 pour servir de chef du Bureau des Finances de la Commune Mixte IL continuera d'exercer cumulativement les fonctions de chef du service des Contris Administrateur Adjoint de 1er classe des colonies butions jusqu'à l'arrêté de M. Rouillère contrôleur des contributions directes du Cadre Métropolitain. Seront à (matricule de la même date, mis à la disposition de l'administrateur-Maire pour servir dans les bureaux de cominurre. M. BERNARD, adjoint principal des Services Civils, après 4 ans Mme Grosminier, dame-employée auxiliaire RAJAONARIVONY Jean, écrivain contractuel Daruit. Hain, écrivain interprète.